



Analyses & Perspectives

38

Avril 2017

Les migrations résidentielles à l'échelle du Boulonnais

CHIFFRES CLES

3 583 nouveaux arrivants contre **4302** sortants, soit un déficit migratoire de **719** personnes entre le 1er janvier 2012 et le 1er janvier 2013 à l'échelle de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer

49% des personnes ayant quitté l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer ont entre 20 et 39 ans

-660 personnes : déficit migratoire de l'agglomération Boulonnaise

+131 personnes : excédent migratoire de la Communauté de Communes de Desvres Samer

-190 personnes : déficit migratoire de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps

Au cours de l'année 2012, 4 300 personnes ont quitté l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer pour s'installer ailleurs, et à l'inverse, près de 3 600 personnes s'y sont installés alors qu'elles n'y résidaient pas un an auparavant, soit un déficit de 719 personnes par an.

Comme la plupart des territoires du littoral de la Côte d'Opale, l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer voit sa population diminuer en raison d'un déficit migratoire important avec le département du Nord et le reste de la France. Les départs concernent surtout les étudiants et les jeunes actifs, vivant seuls ou en famille. Ils se tournent vers la métropole Lilloise, les régions du Sud et du Nord Ouest de la France.

Plus localement, la mobilité résidentielle favorise le phénomène de périurbanisation. En un an, plus de 600 personnes ont quitté l'agglomération Boulonnaise pour s'installer dans la communauté de communes voisine de Desvres Samer.

Ce flux, caractérisé par l'arrivée d'une majorité de familles avec enfant(s), contribue ainsi à la croissance démographique de l'intercommunalité (+1% par an entre 2009 et 2014) mais aussi à une mobilité plus importante des ménages pour se rendre au travail et accéder aux services concentrés en grande partie dans le pôle urbain de Boulogne-sur-Mer.

SOMMAIRE :

Des migrations résidentielles déficitaires avec notamment le Nord, le Pas de Calais et le reste de la France.....	2
Agglomération Boulonnaise : des échanges migratoires déficitaires avec notamment la Communauté de Communes de Desvres Samer.....	3
Des migrations résidentielles de proximité pour la Communauté de Communes de Desvres Samer.....	4
La Terre des 2Caps, un territoire en déficit migratoire avec la métropole Lilloise et les intercommunalités voisines.....	4

Des migrations résidentielles déficitaires avec notamment le Nord, le Pas de Calais et le reste de la France

En 2013, 97.7% des habitants de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer vivaient déjà sur le territoire un an plus tôt.

3583 personnes venues de l'extérieur de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer s'y sont installées en un an alors que dans le mouvement inverse, 4302 personnes en sont parties. Rapportées à la population de l'arrondissement, ces migrations correspondent à un taux d'entrée de 22.4‰ et à un taux de sortie de 26,9 ‰, soit un déficit migratoire de 4.5 ‰.

Les mouvements résidentiels se font autant avec des territoires proches qu'avec une autre région que celle des Hauts de France.

Au jeu des migrations résidentielles avec les autres régions, le Boulonnais est déficitaire de plus de 500 personnes par an. Les flux de sorties s'orientent majoritairement vers les régions du Nord Ouest, les régions du Sud de la France et l'Île de France.

A l'échelle des Hauts de France, les Boulonnais quittent majoritairement le territoire pour se rendre vers la métropole Lilloise et les EPCI voisins (Calaisis, Montreuillois). Les déficits migratoires avec le Nord et le Pas de Calais s'élèvent respectivement à -251 et -239 personnes.

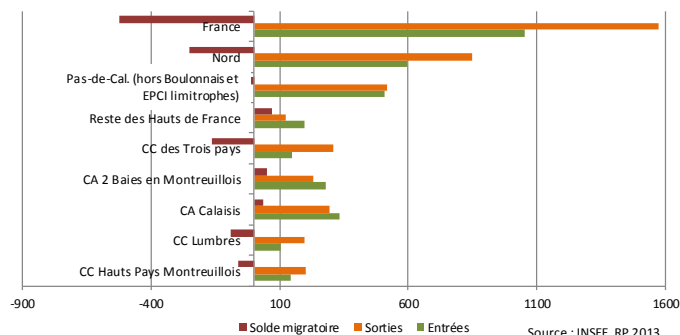
Une majorité de migrations des 20-39 ans

Les migrations résidentielles concernent pour la moitié d'entre elles les 20-39 ans. Cette tendance s'explique par la plus grande mobilité de cette classe d'âge pour des raisons liées aux études ou aux premières années de la vie active. Ainsi, en un an, l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, au jeu des entrées et sorties, a perdu près de 400 personnes de 20-39 ans et près de 300 personnes de moins de 20 ans. Seule la tranche d'âge des 55-64 ans est en excédent migratoire (+81 personnes).

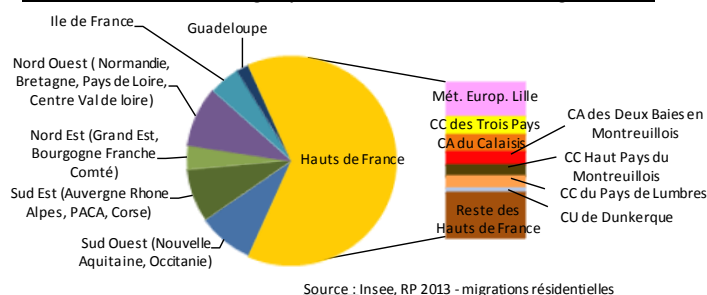
Trois profils de ménages concernés par les migrations résidentielles

La majorité des ménages sont des couples avec enfant(s). Le déficit migratoire de ces ménages s'élève à 200 personnes par an à l'échelle de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. Au deuxième rang, les couples sans enfant se distinguent par des flux moins importants que la première catégorie mais leur déficit est plus élevé (-326 personnes par an). Enfin, la troisième catégorie de ménages est celle des personnes seules dont la part des entrants est supérieure à celle des sortants.

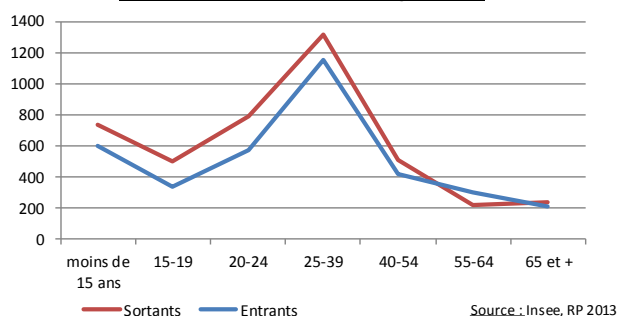
Géographie des migrations résidentielles de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer
Flux supérieur à 100



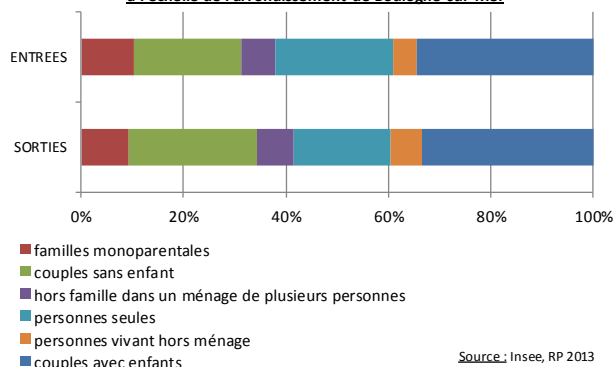
Lieu de destination des ménages quittant l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer



Répartition par tranche d'âge des migrations résidentielles à l'échelle de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer



Répartition des ménages des migrations résidentielles à l'échelle de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer



Agglomération Boulonnaise : des échanges migratoires déficitaires avec notamment la Communauté de Communes de Desvres Samer

A l'échelle de l'agglomération Boulonnaise qui rassemble 72% de la population de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, les taux d'entrée et de sortie sont plus faibles, rapportés à la population, que dans les communautés de communes de la Terre des 2 Caps et de Desvres Samer. Ils s'élèvent respectivement à 28.5 ‰ et 34,2‰ soit un déficit migratoire de 5.7‰ pour l'agglomération Boulonnaise.

En valeur absolue, le déficit s'observe surtout avec les autres régions de France (-429 personnes) et la Communauté de Communes de Desvres Samer (-290 personnes).

Des départs de jeunes actifs vers le reste de la France

En un an, 1288 personnes ont quitté l'agglomération Boulonnaise pour se rendre dans une commune extérieure à la région Hauts de France. Près de la moitié de ces personnes habitaient Boulogne-sur-Mer auparavant et 25% résidaient à Le Portel, Outreau ou St Martin Boulogne. Les flux de sorties s'orientent plutôt vers les régions du Sud (Occitanie, Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine) mais aussi vers l'Île de France. Trois profils de ménages sortants sont identifiés : une majorité de couples avec enfant(s) âgés surtout de 25 à 44 ans, les couples sans enfant de 20-34 ans et les personnes seules de la même tranche d'âge.

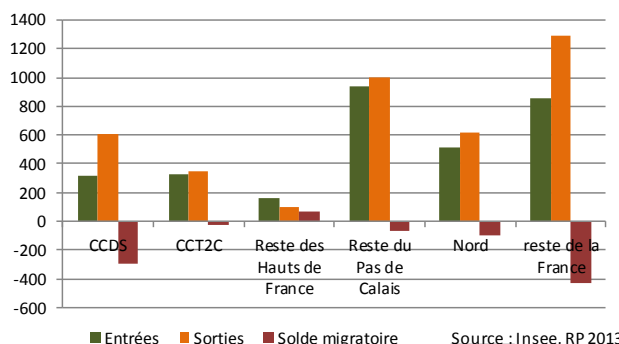
Des départs de familles vers le secteur de Desvres Samer

Les migrations résidentielles entre l'agglomération Boulonnaise et la Communauté de Communes de Desvres Samer (CCDS) représentent 15% des flux sortants. Ces flux sont surtout orientés vers les communes de Desvres, Samer et Colembert.

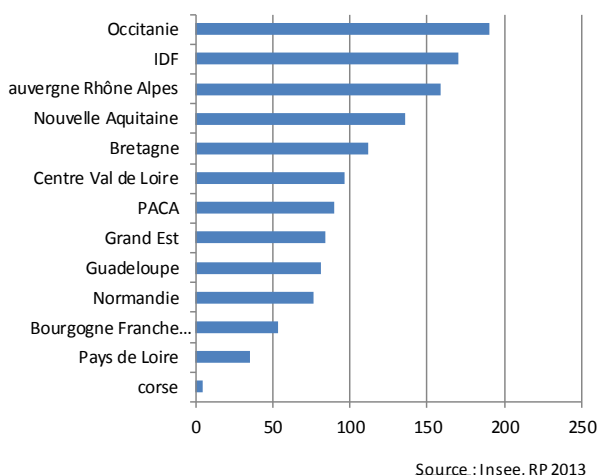
66% des ménages sont âgés de 25 à 39 ans avec des enfants de moins de 15 ans. Leur profil socio-professionnel est varié : 1/3 sont sans activité professionnelle, un quart sont des employés, près de 20% exercent une profession intermédiaire et 15% sont des ouvriers.

Concernant leur statut d'occupation, dans la CCDS, 53% des nouveaux arrivants sont des locataires privés, 38% sont propriétaires de leur maison et seulement 4% sont logés dans le parc locatif social. Il s'agit dont pour près de 4 ménages sur 10 d'une migration leur permettant d'assurer un parcours résidentiel.

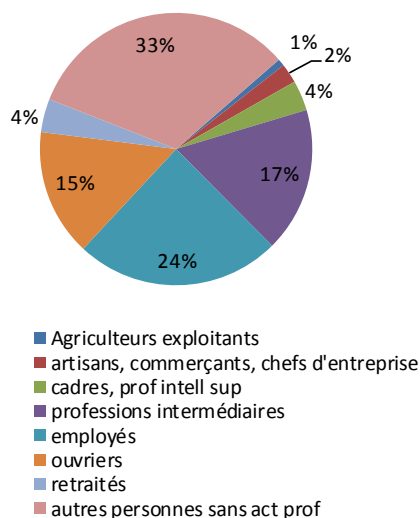
Les migrations résidentielles à l'échelle de l'agglomération Boulonnaise



Destination des personnes ayant quitté la CAB pour l'extérieur des Hauts de France



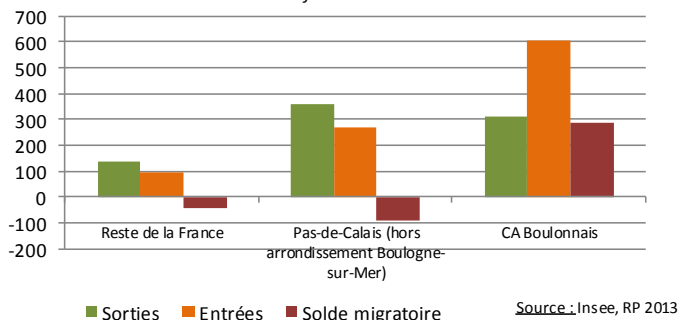
Catégorie socioprofessionnelle des ménages de la CAB s'installant dans la CCDS



Des migrations résidentielles de proximité pour la communauté de communes de Desvres Samer

La Communauté de Communes de Desvres-Samer et celle de la Terre des 2 Caps ont des profils différents par rapport aux migrations résidentielles. La première, comme évoqué en page précédente, est attractive par rapport à l'agglomération boulonnaise, ce qui contribue à un excédent migratoire de 5.9‰. Le taux d'entrée y est relativement élevé (46.6 ‰) tandis que le taux de sortie, supérieur à celui de l'agglomération Boulonnaise, atteint 40.7 ‰. Le déficit migratoire est surtout observé avec le reste du Pas-de-Calais et notamment les EPCI voisins de la CCDS (CC du Hauts Pays du Montreuillois, CC du Pays de Lumbres). Estimé à 90 personnes par an, ce déficit concerne les familles dont le couple est âgé de 25 à 39 ans. Par ailleurs, l'intercommunalité est déficitaire dans une moindre mesure avec le reste de la France.

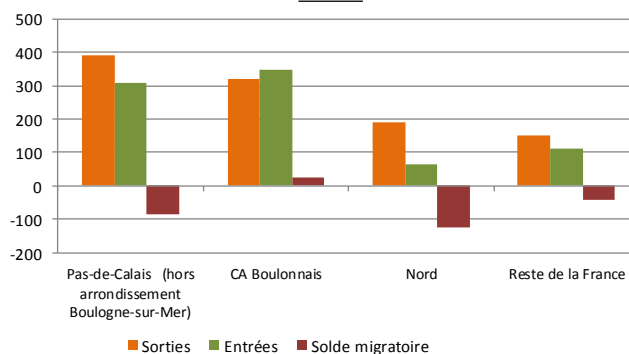
Les migrations résidentielles à l'échelle de la Communauté de Communes de Desvres Samer
flux > 50



La Terre des 2 Caps, un territoire en déficit migratoire avec la métropole Lilloise et les intercommunalités voisines

Dans la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, un déficit migratoire avec les EPCI voisins (CA du Grand Calais Terres et Mers et CC des Trois Pays) est également constaté. Il s'ajoute au déficit plus important constaté avec le département du Nord. En 2013, l'intercommunalité enregistrait 100 sortants vers le département du Nord pour 34 entrants. Ce déficit, plus marqué que celui enregistré pour l'agglomération Boulonnaise avec le département du Nord, concerne à hauteur de 72% des flux vers la métropole Lilloise. 88% des sortants sont des étudiants et 10% sont des actifs. Au final, la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps enregistre un taux de sortie élevé, 49.6‰ contre 40.9‰ en taux d'entrée. Le territoire est donc déficitaire au jeu des migrations résidentielles.

Les migrations résidentielles dans la Communauté de Communes de la Terre des 2 caps
Flux > 50



Source

Les données évoquées dans la présente publication sont issues de l'exploitation complémentaire du recensement de la population de l'Insee. Auparavant, à travers les enquêtes de 2004 à 2010, les migrations résidentielles étaient étudiées sur une période de 5 ans. Depuis 2011, l'enquête porte sur le lieu de résidence un an auparavant. Les données ont pour référence l'année 2013. Elles correspondent aux changements de résidence principale entre le 1er janvier 2012 et le 1er janvier 2013.

Le champ statistique porte sur la population de un an ou plus.

Les échanges avec l'étranger ne sont pas pris en compte. Le recensement permet de connaître le nombre de personnes arrivées en France un an auparavant mais il ne permet pas de connaître le nombre de personnes parties s'installer à l'étranger.